

**Réponses du Transporteur  
à la demande de renseignements numéro 1  
de la Régie de l'énergie  
(« Régie »)**





1 moins qu'autorisé dans la catégorie Maintien des actifs, 34 M\$ de plus dans la  
2 catégorie Maintien et amélioration de la qualité du service et 20 M\$ de moins dans la  
3 catégorie Respect des exigences.

4 (ii) « *Il est possible que des évènements imprévus viennent modifier la*  
5 *planification des projets d'investissements. À des fins d'allègement réglementaire, la*  
6 *Régie autorise le Transporteur à réallouer jusqu'à 25 M\$ entre les catégories*  
7 *d'investissements, soit moins de 5 % des investissements visés par la présente*  
8 *demande, sans toutefois excéder le montant total des investissements autorisés par*  
9 *la présente décision pour l'ensemble des catégories.* »

10 La Régie constate que, pour les investissements autorisés de 2014, le Transporteur  
11 estime une réallocation de 45 M\$ en provenance des catégories Maintien des actifs  
12 et Respect des exigences vers les catégories Maintien et améliorations de la qualité  
13 du service et Croissance des besoins de la clientèle.

#### 14 **Demandes :**

15 2.1 Veuillez expliquer la réallocation prévue des investissements en énumérant et en  
16 décrivant :

- 17 • les investissements qui se sont ajoutés pour la catégorie d'investissement
- 18 Maintien et amélioration de la qualité du service.
- 19 • les investissements que le Transporteur ne prévoit plus faire en 2014
- 20 pour les catégories d'investissement Maintien des actifs et Respect des
- 21 exigences.

#### 22 **R2.1**

23 **Le Transporteur a fait état d'écarts intercatégorie supérieurs aux 25 M\$**  
24 **autorisés par la Régie au tableau cité en référence (i), dans la mise à jour**  
25 **de ses estimations pour les investissements 2014 autorisés. Bien qu'il n'ait**  
26 **pas été alarmé par les variations annoncées, compte tenu de la gestion**  
27 **proactive qu'il fait de son plan d'investissements, le Transporteur constate**  
28 **qu'il aurait dû bonifier l'explication des variations observées et expliquer**  
29 **les moyens de gestion qu'il met en œuvre pour contrôler les variations**  
30 **inter-catégories en résultant.**

31 **En complément aux informations fournies en preuve (HQT-1, Document 1**  
32 **p. 13), le Transporteur ajoute que:**

- 33 • **Dans la catégorie « Maintien des actifs », les variations entre les**
- 34 **montants autorisés pour 2014 et les montants estimés en date de fin**
- 35 **avril 2014 sont à la baisse, principalement dû au déplacement**
- 36 **d'activités compte tenu de la planification intégrée et à la mise à jour**
- 37 **des coûts de certains projets ;**
- 38 • **Dans la catégorie « Maintien et amélioration de la qualité du**
- 39 **service », la variation à la hausse est principalement due au**
- 40 **démarrage d'un volume supérieur d'interventions que prévu ;**

- 1 • Dans la catégorie « Respect des exigences », la variation à la baisse  
2 est liée au fait que certaines interventions planifiées n'ont pas été  
3 confirmées ;
- 4 • Dans la catégorie « Croissance des besoins de la clientèle », la  
5 variation à la hausse observée s'explique par le devancement  
6 d'activités dans le temps.

7 Quant à la réallocation perçue de 45 M\$ notée par la Régie en préambule, le  
8 Transporteur rappelle qu'il gère activement son plan d'investissements, et  
9 du fait, permet parfois une surutilisation des catégories d'investissement  
10 autorisées pour pallier les sous-investissements liés aux aléas qui peuvent  
11 survenir en cours d'année et croit essentiel de maintenir le cap pour  
12 atteindre au final les niveaux d'investissement justifiés et autorisés. Ainsi  
13 en cours d'année, compte tenu de l'évolution de cette surutilisation, des  
14 variations entre catégories de ses investissements de moins de 25 M\$  
15 peuvent évoluer de façon à dépasser temporairement la limite permise de  
16 25 M\$.

17 Le respect des limites permises de réallocation demeure une obligation  
18 importante du Transporteur et fait partie des divers paramètres de gestion  
19 de ce dernier. Pour ce faire, et en réponse aux impacts de sa stratégie de  
20 surutilisation, le Transporteur bonifiera ses outils de prévision pour  
21 soulever plus clairement tout écart intercatégorie excédant la limite de  
22 25 M\$, lors des mises à jour de ses prévisions, afin de réagir le cas  
23 échéant.

24 Finalement, le Transporteur note, dans le suivi des coûts de la catégorie  
25 « Maintien et amélioration de la qualité » que la hausse estimée est  
26 maintenant presque résorbée et à l'intérieur de la limite de 25 M\$, et du fait,  
27 ramène, tel qu'actuellement anticipé, la valeur de réallocation à l'intérieur  
28 des limites permises.

29 2.2 Dans le cas où l'estimation de la réallocation des montants entre les catégories, citée  
30 à la référence (i), se concrétisait, veuillez préciser le suivi envisagé par le Transporteur,  
31 tenant compte de la décision D-2014-018 (référence (ii)).

## 32 **R2.2**

33 Dans le cadre de la préparation de la demande d'autorisation de son  
34 budget d'investissement, le Transporteur verra à fournir à la Régie les  
35 explications relatives aux réallocations de montants excédant 25 M\$ entre  
36 les catégories, le cas échéant, afin de l'informer de l'évolution anticipée de  
37 ces écarts tel qu'estimés à ce moment. À l'instar du traitement prévu pour  
38 les demandes d'investissement individuelles, la Régie pourra juger de la  
39 suffisance de ces explications et soulever toute question qu'elle jugera  
40 pertinente.

## 41 **INVESTISSEMENTS EN MAINTIEN DES ACTIFS**

42 **3. Référence :** Pièce B-0004, p. 15 et 16.

43 **Préambule :**

1 Le Transporteur décrit les investissements pour les actifs de transport, en précisant :  
2 « Pour les équipements d'appareillage dont la majorité a un profil de  
3 vieillissement, le niveau d'investissement est établi à l'aide de l'outil de simulation  
4 utilisé dans le cadre de la Stratégie. Pour les équipements d'appareillage et les  
5 ouvrages civils qui n'ont pas de profil de vieillissement, le niveau d'investissement  
6 est établi à partir d'analyses techniques spécifiques et de la grille d'analyse du risque.  
7 [nous soulignons]

8 Pour les lignes souterraines, le niveau d'investissement est également établi à partir  
9 d'analyses techniques spécifiques.

10 Les interventions planifiées en 2015 découlent des travaux antérieurs et consistent  
11 principalement à remplacer des équipements considérés à risque. Le Transporteur prévoit  
12 également effectuer d'autres interventions pour des raisons de sécurité et de fiabilité,  
13 lesquelles seront regroupées par souci d'efficacité. » [nous soulignons]

14 **Demande :**

15 3.1 La Régie comprend que le niveau d'investissement est principalement établi à  
16 l'aide d'un outil de simulation. Veuillez expliquer pourquoi les interventions  
17 planifiées en 2015 découlent alors des travaux antérieurs.

18 **R3.1**

19 **Le Transporteur précise que les interventions planifiées en 2015**  
20 **s'inscrivent en continuité avec la Stratégie de gestion de la pérennité des**  
21 **actifs (la « Stratégie »).**

22 **Une partie de ces interventions est liée à la poursuite ou au parachèvement**  
23 **de projets déjà en cours au 30 avril 2014 et l'autre partie rassemble**  
24 **d'autres interventions planifiées dans le cadre de cette Stratégie.**

25 **4. Référence :** (i) Pièce B-0004, Tableau 10, p. 17;  
26 (ii) Pièce B-0004, Tableau 12, p. 18.

27 **Préambule :**

28 (i) Le Transporteur évalue les investissements de moins de 25 M\$ requis en  
29 2015 pour le maintien d'équipements d'appareillage (électrique et mécanique) à 146  
30 M\$. Les sous-catégories des équipements d'appareillage (électrique et mécanique) sont  
31 composées de : Transformateurs et inductances, Disjoncteurs et sectionneurs et Autres  
32 équipements.

33 (ii) Le Transporteur évalue les investissements de moins de 25 M\$ requis en  
34 2015 pour le maintien d'automatismes à 68 M\$. Les sous-catégories des  
35 automatismes sont composées de Systèmes de protection et automatismes locaux,  
36 Systèmes de commande, Système de mesure et de surveillance et Autres systèmes.

1 **Demande :**

2 4.1 Veuillez répartir les montants des investissements en maintien d'équipements  
3 d'appareillage et en maintien d'automatismes, cités aux références (i) et (ii), selon  
4 leurs sous-catégories d'investissement respectives.

5 **R4.1**

6 **Le Transporteur rappelle que la Stratégie dépasse le strict cadre des projets**  
7 **dont le coût individuel est inférieur à 25 M\$. Les quantités d'équipements**  
8 **devant faire l'objet de remplacement et les investissements requis sont**  
9 **déterminés à l'aide de simulations pour les équipements d'appareillage et les**  
10 **systèmes d'automatismes, sans égard au fait que certains remplacements**  
11 **s'inscriront dans des projets dont le coût individuel est inférieur à 25 M\$ alors**  
12 **que d'autres s'inscriront dans des projets dont le coût est égal ou supérieur**  
13 **à 25 M\$. Ces simulations permettent d'établir les quantités d'équipements et**  
14 **les investissements par classes d'actifs que l'on trouve à la première colonne**  
15 **(intitulée *Montant Global 2015*) des tableaux 10, 12 et 14.**

16 **Quand vient le temps de mettre en œuvre la Stratégie, le Transporteur procède**  
17 **à une planification de ses interventions qui peuvent être regroupées dans des**  
18 **projets de plus ou moins grande envergure, avec leurs flux annuels respectifs,**  
19 **le cas échéant. Le Transporteur capture, dans ses systèmes de suivi, cette**  
20 **information en fonction des portefeuilles (Maintien – Appareillage et Maintien –**  
21 **Automatismes) visés par les projets et non en fonction des équipements**  
22 **spécifiques visés (par exemple, pour ce qui concerne l'appareillage, les**  
23 **transformateurs et inductances, les disjoncteurs et sectionneurs, et les autres**  
24 **équipements, et pour ce qui concerne les automatismes, les systèmes de**  
25 **protection et automatismes locaux, les systèmes de commande, les systèmes**  
26 **de mesure et surveillance, et les autres systèmes).**

27 **Ainsi, lorsque le Transporteur présente les interventions qu'il planifie pour le**  
28 **budget des investissements pour les projets dont le coût est inférieur à 25 M\$,**  
29 **il fournit l'information que l'on trouve à la deuxième colonne (intitulée *Budget***  
30 ***Projets < 25 M\$*) de ces mêmes tableaux, basée sur la mise en œuvre de la**  
31 **Stratégie, et du fait, ne peut fournir l'information découpée par type**  
32 **d'équipement car les systèmes de suivi ne saisissent pas l'information en**  
33 **fonction des équipements spécifiques visés.**

34 **Par le passé, l'information demandée a pu être fournie en maintien**  
35 **d'automatismes, compte tenu du fait que la mise en œuvre de la Stratégie était**  
36 **réalisée au moyen de projets touchant exclusivement un type d'équipement à**  
37 **la fois, ce qui n'est généralement plus le cas.**

38 **5. Référence :** (i) Pièce B-0004, p. 20;  
39 (ii) Dossier R-3903-2014, Pièce B-0023, Tableau 1b, p. 15.

40 **Préambule :**

41 (i) Le Transporteur mentionne qu'il planifie en 2015 remplacer près de 50 km de  
42 lignes aériennes à 69 kV.

1 (ii) Le Transporteur présente l'évolution des lignes de transport par niveau de tension  
2 de 2013 à 2015. En 2014, il indique le démantèlement de 50 km de ligne  
3 monoterne entre les postes Matapédia et Nouvelle.

4 **Demandes :**

5 5.1 Veuillez préciser si le projet de remplacement de la référence (i) et celui de  
6 démantèlement de la référence (ii) concernent le même segment de ligne à 69 kV.

7 **R5.1**

8 **Le remplacement visé à la référence (i) et le démantèlement visé à la référence**  
9 **(ii) ne concernent pas le même segment de ligne à 69 kV.**

10 5.2 Dans la négative, veuillez fournir une description des interventions planifiées en  
11 2015 citées à la référence (i) pour le remplacement de lignes aériennes à 69 kV.

12 **R5.2**

13 **Les travaux planifiés en 2015 consistent à démanteler près de 50 kilomètres de**  
14 **ligne à 69 kV en fin de durée d'utilité dans la péninsule gaspésienne et**  
15 **d'ajouter un départ de ligne à 25 kV au poste Micoua.**

16 **INVESTISSEMENTS EN MAINTIEN ET AMÉLIORATION DE LA**  
17 **QUALITÉ DU SERVICE**

18 **6. Référence :** Pièce B-0004, tableau 18, p. 24.

19 **Préambule :**

20 Pour la catégorie d'investissement Maintien et amélioration de la qualité du service,  
21 le Transporteur prévoit notamment des projets de reconfiguration ou d'ajouts  
22 d'équipements visant à améliorer la continuité du service en augmentant la flexibilité  
23 d'alimentation des charges par la diversification des sources alternatives  
24 d'approvisionnement dans une dizaine de postes.

25 **Demandes :**

26 6.1 Veuillez préciser les postes où de tels travaux sont prévus. Veuillez indiquer,  
27 pour chacun des postes, la nature des travaux.

28 **R6.1**

29 **Dans l'ensemble, les travaux visent à améliorer la capacité de continuer à**  
30 **alimenter des clients en cas de bris ou de pannes , à augmenter la flexibilité**  
31 **d'alimentation des charges en diversifiant les sources alternatives**  
32 **d'approvisionnement (ajout de transformateurs et d'équipements connexes, de**  
33 **disjoncteurs, de sectionneurs et de jeux de barres) ou à augmenter la**



1 **flexibilité d'exploitation d'un poste, notamment par l'ajout de sections de**  
2 **transformation et le déplacement de départs de ligne :**

- 3 • **Une intervention, au poste Pentecôte, pour un ajout de protection du**  
4 **transformateur de réserve, qui est maintenu sous tension de façon**  
5 **permanente, mais non sous charge, pour le bénéfice de la fiabilité de**  
6 **service ;**
- 7 • **Trois interventions aux postes Charland, Pierre-Boucher et de Havre-**  
8 **Saint-Pierre permettront d'améliorer la fiabilité du service, grâce à des**  
9 **modifications mineures à la configuration de ces postes, par exemple**  
10 **l'ajout de sectionneurs sur les barres de relève, ou de disjoncteurs de**  
11 **barre ;**
- 12 • **Trois interventions aux postes Langlois et de Neufchatel et à un poste**  
13 **desservant un client du Distributeur permettront d'améliorer la fiabilité**  
14 **du service grâce à des modifications des systèmes de commande et de**  
15 **protection de ces postes ;**
- 16 • **Une intervention pour reconfigurer le réseau à 230 kV près de Tracy ;**
- 17 • **Une intervention au poste Outaouais pour l'ajout de deux inductances**  
18 **pour accroître la fiabilité du service lors de la perte d'une inductance et**  
19 **prolonger la durée de vie des disjoncteurs en permettant un nouveau**  
20 **mode d'exploitation réduisant de moitié le nombre de manœuvres de**  
21 **ces derniers, et par conséquent l'usure prématurée qui en découle.**

22 **Le Transporteur gère plus de 2000 interventions de moins de 25 M\$ par année,**  
23 **dont près 70 dans la catégorie Maintien et amélioration de la qualité. Il juge**  
24 **donc important de pouvoir s'appuyer sur une justification par catégorie,**  
25 **comme le prévoit le *Guide de dépôt pour Hydro-Québec dans ses activités de***  
26 ***transport d'électricité*, par opposition à une justification à la pièce des projets**  
27 **dont le coût individuel est inférieur à 25 M\$.**

28  
29 6.2 Veuillez préciser si les projets de reconfiguration ou d'ajouts d'équipements mis  
30 en œuvre par le Transporteur pour augmenter la flexibilité d'alimentation par la  
31 diversification des sources d'approvisionnement font partie d'un programme  
32 mis sur pied pour améliorer la continuité de service.

33 **R6.2**

34 **Il ne s'agit pas d'un programme mais d'interventions à la pièce dont le coût**  
35 **individuel est de moins de 25 M\$.**

36 6.3 Dans l'affirmative, veuillez détailler ce programme en précisant, notamment, le  
37 nombre total de postes qui seront ultimement visés, l'échéancier prévu ainsi que le  
38 montant total à échéance.

39 **R6.3**

40 **Sans objet.**

41 **INVESTISSEMENTS EN CROISSANCE DES BESOINS DE LA CLIENTÈLE**

- 1     **7. Référence :**   (i)   Pièce B-0004, p. 28;  
2                           (ii)   Pièce B-0004, Tableau 25, p. 34;  
3                           (iii)  Pièce B-0004, Tableau A2-1, p. 43;  
4                           (iv)   Dossier R-3855-2013, pièce B-0004, Annexe 1.

5     **Préambule :**

6     (i)   Le Transporteur mentionne :  
7     « Les interventions planifiées en 2015 consistent, pour l'essentiel, à ajouter des  
8     transformateurs de puissance dans les postes suivants : Adélard-Godbout (Central-  
9     I), Charland, Grand-Pré, Jules-A.-Brillant, Lachenaie, Limbour, Limoilou, Saint-Lin  
10    et Sainte-Émélie. Ces ajouts représentent près de 510 MVA afin de pallier les  
11    dépassements de capacité de ces postes et des postes avoisinants. Par ailleurs, quatre  
12    départs de ligne à 25 kV seront installés au poste des Bois-Francis. Les  
13    investissements serviront également à raccorder des clients du Distributeur.

14    *Le tableau A1-1 à l'Annexe 1 présente les prévisions de dépassement de capacité pour*  
15    *les postes satellites ainsi que les actions prévues de 2015 à 2018 pour les projets de*  
16    *moins de 25 M\$ qui permettront de corriger les insuffisances en capacité identifiées. »*  
17    [nous soulignons]

18    (ii)  Le tableau 25 fournit une estimation de la contribution requise du Distributeur  
19    pour l'année 2015. Cette contribution est liée aux projets confirmés des postes  
20    suivants : poste Limoilou, poste Sainte-Émélie, poste Saint-Lin, poste Charland et poste  
21    Jules-A.-Brillant.

22    (iii) Le tableau A2-1 présente les prévisions de dépassement de capacité dans les  
23    postes satellites.

24    (iv)  Le Transporteur présente les prévisions de dépassement de capacité dans  
25    ainsi que les actions prévues. La Régie constate que le Transporteur fournissait plus  
26    d'informations dans le cadre de cette demande, soit :

- 27           • précision en note de bas de tableau à l'effet que les postes identifiés au  
28           tableau A1-1 sont des postes pour lesquels le dépassement de capacité excède  
29           10 %;  
30           • identification de l'année où les actions sont prévues (dernière colonne).

31    **Demandes :**

32    7.1  Veuillez préciser, pour chacun des postes identifiés au tableau de la référence  
33    (iii), l'année où les actions identifiées sont prévues (dernière colonne du tableau

1 A2-1).

2 **R7.1**

3 **L'année pour laquelle la mise en service de l'intervention (dernière colonne)**  
4 **est planifiée correspond à celle marquée d'un X dans chacune des colonnes**  
5 **2015 à 2018.**

6 7.2 Veuillez préciser si l'identification des postes en dépassement de capacité de  
7 la référence (iii) a été faite selon le même critère que celui cité à la référence (iv)  
8 ou s'il s'agit d'une mesure propre à chacun des postes. Dans ce dernier cas,  
9 veuillez préciser les critères appliqués à chacun des postes de la référence (iii).

10 **R7.2**

11 **Les tableaux aux références (iii) et (iv) sont basés sur les prévisions de**  
12 **charges du Distributeur, ainsi que sur les solutions communes convenues**  
13 **entre le Distributeur et le Transporteur. Toutefois, il s'agit d'une image captée à**  
14 **un moment précis qui peut évoluer selon l'actualisation des prévisions du**  
15 **Distributeur, et des analyses réalisées par le Transporteur.**

16 7.3 Veuillez expliquer l'absence de données relatives aux postes Adélarde-Godbout  
17 (Central-1), Grand-Pré, Lachenaie et Limbour dans le tableau de la référence (ii),  
18 alors que des interventions, consistant en l'ajout de transformateurs de puissance, y  
19 sont prévues en 2015 (référence (i)).

20 **R7.3**

21 **Le Transporteur précise que le tableau 25 de la référence (ii) concerne**  
22 **l'évaluation de la contribution du Distributeur requise pour l'année 2015 pour**  
23 **les projets < 25 M\$ qui sont confirmés dans le tableau 24 (HQT-1, Document 1,**  
24 **p. 33).**

25 **L'absence des postes Adélarde-Godbout (Central-1), Grand-Pré et Lachenaie**  
26 **dans le tableau 25 de la référence (ii) s'explique par le fait que la mise en**  
27 **service de ces projets n'est pas prévue pour l'année 2015.**

28 **Quant au projet d'ajout d'un troisième transformateur au poste Limbour, sa**  
29 **mise en service n'était pas prévue pour l'année 2015 au moment de la**  
30 **préparation du dossier de la demande d'investissement 2015.**

31

32 7.4 Veuillez préciser le besoin visé par l'installation de 4 départs de ligne à 25 kV  
33 au poste Bois-Francis.

34 **R7.4**

35 **Les ajouts de 4 départs de ligne à 25 kV sont principalement motivés par les**  
36 **besoins de croissance de la ville de Victoriaville qui est alimentée par le poste**  
37 **des Bois-Francis.**

38

**SUIVI DES INTERVENTIONS EN FONCTION DU RISQUE**

- 1     **8. Référence :**   (i)   Pièce B-0004, p. 29, Figure 1;  
2                           (ii)   Dossier R-3855-2013, Pièce B-0004, p. 28, Figure 1.

3     **Préambule :**

4     (i) Le Transporteur indique que 68 % des interventions qui ont été réalisées en  
5     2013 en appareillage principal découlent de la Stratégie de gestion de la pérennité  
6     alors que 26 % des interventions sont plutôt liées à des raisons autres, telle l'efficacité.

7     (ii) Dans le cadre du dossier R-3855-2013, le Transporteur prévoyait que 77 %  
8     des interventions estimées pour l'année 2013 sur l'appareillage principal découlerait  
9     de la Stratégie de gestion de la pérennité, alors qu'il prévoyait que 16 % de ces  
10    interventions serait lié à des raisons autres, telle l'efficacité.

11    **Demande :**

12    8.1 Veuillez expliquer les différences entre les pourcentages des interventions  
13    estimées, selon la référence (ii), et réalisées, selon la référence (i), pour l'année  
14    2013 en ce qui a trait à l'appareillage principal.

15    **R8.1**

16    **Les écarts entre les pourcentages des interventions estimées et réalisées pour**  
17    **l'année 2013 s'expliquent principalement du fait qu'au début de l'année 2013,**  
18    **des interventions ont été reportées pour les raisons suivantes : la main-**  
19    **d'œuvre a été réallouée pour des travaux devant être réalisés en urgence,**  
20    **comme le remplacement de transformateurs de modèle IH-765-13, ou pour des**  
21    **considérations de coordination de travaux avec nos clients.**

22    **Le Transporteur souligne qu'il garde le cap sur le contrôle du niveau de risque**  
23    **de ses équipements.**